

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

12 juin 2009

L'an deux mil neuf, le douze juin à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine (départ en cours de séance), DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, HAMARD Sébastien, HERVE Patrick, LANCE Jean-Pierre, LEMAIRE Régis (départ en cours de séance), LEVARD Danièle, MARIE Philippe, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard.

Etaient absents : LE BARBEY Chantal (excusée), LEMAIRE Régis (pouvoir à HERVE Patrick), MARCELIN Jean-Luc (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique) et VIEL Philippe (excusé).

Monsieur le Maire avant de commencer la séance du Conseil Municipal souhaite observer une minute de silence pour rendre hommage à Catherine DACH décédée le lundi 8 juin 2009, Conseillère Municipale de 2001 à 2008

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : INTEGRATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'intégrer dans la tarification du restaurant scolaire le quotient familial afin de permettre aux familles les plus défavorisées de la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel et de laisser pour les autres familles le tarif inchangé sans porter d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'intégrer dans la tarification du restaurant scolaire le quotient familial de la façon suivante :

Ecole fréquentée	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche – tarifs actuels -
	QF < 500 €	500 € < QF < 650 €	QF > 650 €
Ecole Maternelle	2.52 €	3.02 €	3.52 €
Ecole élémentaire	2.86 €	3.36 €	3.86 €

- EXPOSE que le calcul du quotient familial est basé sur le revenu imposable année N-1 auquel ont été ajoutées les prestations familiales ;
- EXPOSE que les enfants de la Commune de Périers sur le Dan bénéficieront du tarif de la 3^{ème} tranche.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DYVRANDE Thibault demande quelles sont les toilettes disponibles sur le temps du midi pour les enfants de l'école élémentaire. Monsieur le Maire l'informe que les toilettes de la garderie sont disponibles ainsi que celles de l'école élémentaire ; sur ce point l'information est à vérifier.

Monsieur MARIE Philippe demande s'il est possible de commencer les travaux de remise en état des espaces verts par la coupe des arbustes obstruant la visibilité. Monsieur le Maire demande à THUILLIER-HAMEL Gérard de transmettre aux services techniques cette requête justifiée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.